

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Hébergement et accompagnement
de mineurs protégés

MISSIONS DU SERVICE

Un « Mineur Non Accompagné » (MNA) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui se trouve sur le territoire français sans bénéficier du soutien d'un adulte ayant la qualité de responsable légal.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et le Code de l'Action Sociale et des Familles établissent que les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Ils sont donc intégrés au circuit et dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les conditions de nationalité et de régularité de l'entrée sur le territoire ne se posent pas. Le Département a la charge de les accompagner jusqu'à leur majorité ou plus, si nécessaire. À ce titre, l'OGFA est missionné par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour accueillir et accompagner 82 mineurs et majeurs, dits « Non Accompagnés ».

Dans ce contexte, les professionnels de l'équipe s'attachent à assurer la protection du public confié, en enclenchant et en accompagnant la dynamique de projet du jeune, à partir d'un hébergement semi-autonome et ce, jusqu'à son autonomie globale. Chaque projet est mis en œuvre dans le cadre d'un accompagnement physique avec des actions à visées éducatives et sociales, en considérant les enjeux de santé, de scolarité, d'insertion et d'autonomisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 122
Sexe : **116 hommes** et 6 femmes
Âge : 51 jeunes de 15 à 17 ans, **70 de 18 à 20 ans** et 1 de 21 ans
Durée moyenne de séjour : 600 jours, soit environ **20 mois**
Taux d'occupation : 100 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 21,9
Nombre de places : 82

| Un hébergement sécurisé et adapté, et des modalités d'accompagnement diversifiées

Les jeunes mineurs et majeurs pris en charge sont accompagnés dans l'apprentissage progressif du « savoir habiter ». Cela se traduit par une visite à domicile, à minima une fois par semaine, qui consiste à proposer un appui à l'entretien de son lieu de vie et à la réalisation de gestes de la vie quotidienne en visant, à terme, l'autonomie du jeune.

| L'accès et le maintien de la scolarisation

L'insertion et l'intégration sont deux enjeux majeurs pour les MNA. Cela passe par la scolarisation et l'apprentissage d'un métier. À cet effet, l'équipe socio-éducative est soutenue par les professeurs de Français Langue Etrangère (FLE), recrutés par l'OGFA. Chacun des membres de l'équipe, à son niveau, favorise le maintien des liens entre le jeune, l'école ou le centre de formation, ainsi qu'avec les maîtres d'apprentissage. Cela induit un travail important de coordination de la scolarité. Enfin, les professeurs de FLE continuent de proposer des cours de français et/ ou de soutien scolaire, selon les besoins repérés, et ce, en lien avec les professeurs principaux.

| L'accès aux soins

Chaque infirmière coordonne le parcours de soin des jeunes accueillis sur chacun des territoires où est implanté le service MNA (Pau, Oloron, Orthez et Mourenx), que ce soit sur l'aspect somatique ou psychique, en lien avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du CHP.

| Démarches administratives

Le service accompagne les jeunes dans la consolidation de leur identité (obtention des papiers d'identité), en prévision du dépôt de la première demande de titre de séjour à leur majorité.

| **L'importance de la préparation à la sortie**

La sortie du dispositif, dans de bonnes conditions, constitue un fil rouge de l'accompagnement. Aussi, les jeunes sont accompagnés dans l'acquisition des codes et du fonctionnement de la société française et dans leurs choix de formation (en prenant en compte leur âge à l'arrivée).

Un important travail d'aide à la gestion budgétaire est effectué par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, avec le soutien de l'ensemble de l'équipe socio-éducative. Elles les accompagnent également à la recherche d'un logement autonome, ainsi qu'au lancement de la formation au permis de conduire. Le service préconise le maintien du jeune en Contrat Jeune Majeur, sur demande du jeune et sous réserve de respect du règlement, et ce, jusqu'à ce qu'il atteigne une certaine autonomie globale, en termes de gestion du budget, de compréhension des démarches administratives, de projection professionnelle et de tenue de son logement.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Les pays de naissance sont la Guinée (84 %), le Mali (14,5 %), la Côte d'Ivoire (23 %), la Gambie (7 %), la Tunisie (6 %) et 13,5 % autres (Soudan, Albanie, Sierra Leone, Sénégal, Pakistan, Bangladesh ou Cameroun).

Les raisons de départs des pays d'origine sont principalement liées au contexte géopolitique du pays et aux risques encourus, aux violences intrafamiliales et/ ou au contexte économique et écologique du pays.

Tous les jeunes actuellement accueillis sollicitent, à leur majorité, un droit au séjour en France. Les autorisations de séjour, délivrées par la Préfecture, le sont essentiellement au titre du **Travail Temporaire**, vient ensuite le titre de séjour « Vie Privée et Familiale », pour les jeunes pris en charge avant leur 16 -ème année.

Enfin, cette année, **6 jeunes filles** ont été accueillies sur le territoire d'Oloron Sainte Marie.

39 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative, 3 dans le cadre d'une mesure de tutelle et **59 ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).**

Concernant les sorties du dispositif d'accompagnement, elles se répartissent comme suit : **35 fins de CJM**, 3 fugues, 3 réorientations (MECS) et une fin de prise en charge, prononcée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

• **Les premiers accueils de jeunes filles**

Les équipes ont été confrontées à de nouvelles problématiques qui ont demandées une mise à jour en termes de formation et de sensibilisation : comment mieux sécuriser les accompagnements, la prévention vie affective et sexuelle et le développement de nouveaux partenariats.

• **L'importance de la prévention**

Nous notons cette année, une augmentation du nombre de procédures suite à des convocations judiciaires, pour des consommations ou ventes de stupéfiants. Cela pousse les équipes à **multiplier la prévention et à continuer de se former.**

• **Une fermeture à venir de l'antenne de Mourenx**

Suite à différents constats (perte de logements, faiblesse des débouchés professionnels et difficultés de mobilité), une fermeture du site de Mourenx est prévue. À ce jour 4 jeunes sur 10 ont pu être réorientés vers les services d'Oloron et de Pau.

PERSPECTIVES 2025

Il s'agira pour nous **d'intensifier les partenariats**, en lien avec les problématiques rencontrées : Association Addictions France, Police Nationale, PJJ, Planning Familial, Prévention Spécialisée, CIO, par exemple.

Nous souhaitons également poursuivre et développer les **rencontres avec les autres associations du territoire porteuses du même dispositif**, pour mener des actions communes, échanger sur nos pratiques et capitaliser nos expériences.

Dans un contexte où les politiques migratoires se durcissent, les financements du Conseil Départemental baissent. Nous devons trouver des solutions pour nous adapter au contexte, tout en proposant des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement des jeunes.